



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025



Délibération n° 2025/61

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de LUÇON et le Département de la Vendée- Ilot du Sourdy

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la désignation de Monsieur Guy Plissonneau de la présidence de séance pour ce point en l'absence du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration sortis de séance.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la convention d'étude entre la commune de Luçon, le Département de la Vendée et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration

Guy PLISSONNEAU

Vu et approuvé le 25 septembre 2025

Pour la préfète,
la secrétaire générale de la préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée
Nadia SECHIER